

# les cahiers

du développement social urbain

La politique de la ville en 2024 :  
cadre fixe, cap flou



# éditorial

Sept. C'est le nombre de numéros des *cahiers du développement social urbain* consacrés à la politique de la ville en tant que telle. Le dernier en date, intitulé « Le nouveau visage de la politique de la ville en Rhône-Alpes », a tout juste dix ans. Et autant la précédente génération de contrats arrivait avec son lot de nouveautés définies par la loi Lamy, autant la version 2024 des contrats de ville s'installe presque en catimini. Plus exactement dans un cadre de référence d'une continuité certaine, avec la publication de différentes instructions et circulaires venant concrétiser les orientations gouvernementales présentées lors du Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023.

En Auvergne-Rhône-Alpes, qu'elle soit manifeste ou peu visible, la pauvreté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville prend de multiples formes et appelle, plus que jamais, des réponses renforcées, multidimensionnelles et efficaces, au plus près de celles et ceux qui en sont les victimes. C'est bien le défi à relever par les nouveaux contrats de ville, confirmant encore la nécessité de construire des réponses spécifiques pleinement inscrites et connectées avec les politiques publiques de droit commun. Mais qu'est-ce que ces contrats Engagements Quartiers 2030 vont changer ? Étape distincte de la politique de la ville ou couche supplémentaire ? À moins qu'ils constituent, plus sûrement, la résultante homogène de couches sédimentées contrat après contrat...

Le lancement de la nouvelle génération de contrats de ville est un moment adéquat à la prise de recul : quels changements la politique de la ville a-t-elle subis en une génération de contrats pour arriver à ce qu'elle est actuellement, d'un point de vue national mais aussi en pointant ses particularismes régionaux ? Ainsi, l'objectif de ce numéro 80 des *cahiers du développement social urbain* est de faire un point d'étape de la politique de la ville, avec des analyses qui conjuguent aussi bien le temps long et le temps présent.

Pour cela, et restant fidèles à l'ADN de la revue, nous avons cherché le croisement des regards en donnant tour à tour la parole à ceux qui mettent en œuvre la politique de la ville, ceux qui l'observent et ceux qui la financent.

Entre portrait de la politique de la ville à l'aube des contrats Engagements Quartiers 2030 et analyse des évolutions récentes, ce numéro se décline en trois parties – dont les titres rappellent les Jeux olympiques de l'été dernier – pour interroger la politique de la ville sous trois angles :

- les buts du jeu, c'est-à-dire ses ambitions ;
- son terrain de jeu : la géographie prioritaire ;
- les règles du jeu, entendues comme les conditions d'exercice et d'intervention de la politique de la ville.

...

## Engagements Quartiers 2030, un héritage revisité

Commençons par ce qui compte le plus, le sens : les buts du jeu. Politique de cohésion sociale, politique de développement social urbain, politique de lutte contre l'exclusion sociale et urbaine, politique d'aménagement du territoire, politique d'égalité des chances... si au niveau national le cap oscille, qu'en est-il à l'échelle des villes ? Et qu'en est-il du sens donné à la politique de la ville à travers ces contrats fraîchement signés ? L'ambition est-elle au rendez-vous ? Et si oui, avec quelles lignes directrices et quel contenu ?

De fait, les cadres stratégiques naissent toujours dans un contexte et le sens est indissociable du terrain. Celui des quartiers, et plus globalement du pays, est bousculé par les émeutes de l'été 2023, l'explosion des trafics de stupéfiants et la banalisation du racisme, influençant sans doute les réflexions d'une coloration particulière.

Du sens au « territoire », le lien est donc marqué. Assurément, le « terrain de jeu » de 2024 n'est plus celui de 2014. La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les QPV, a évolué quelque peu, passant de 140 à 145 en Auvergne-Rhône-Alpes et certains quartiers ont vu leur périmètre sensiblement redessiné. La géographie prioritaire ne tombe pas du ciel, mais quelles réalités traduit-elle donc ? L'objectif de la deuxième partie est de questionner la géographie des contrats, qu'elle relève d'une norme établie et de sa définition actualisée, ou qu'elle renvoie plus prosaïquement à des réalités attrapées sous l'angle des statistiques générales comme d'un énoncé plus qualitatif à hauteur de gens et de bâtiments, et issu du terrain.

Parés d'un sens et d'un terrain, qu'en est-il des règles que les contrats suivent ? Dans la troisième partie, il sera question du comment. De quelle manière s'accorde-t-on d'agir à cette échelle des quartiers ? C'est le nerf de la guerre qui pointe alors son nez : les moyens et ressources dont se dotent les contrats pour atteindre les objectifs que les signataires fixent ensemble. Les sujets sont nombreux : de la mobilisation du droit commun à la place des habitants, de la sécurisation des soutiens au tissu associatif à l'intégration de dispositions d'observation et d'évaluation dans le pilotage... Les leviers du « faire » s'inscrivent sous l'obédience de règles anciennes et répétées de la politique de la ville. Pour autant, de nouveaux acteurs, issus du monde des entreprises, ont rejoint la partie et les méthodes d'observation des territoires sont en mutation, avec l'ouverture des données, notamment.

Enfin, à l'heure où nous bouclons ce numéro, nous apprenons la tenue d'un Comité interministériel des villes annoncée pour le début d'année 2025. Quelle qu'en soit l'issue, gardons à l'esprit que *« L'avenir de la politique de la ville, politique publique de solidarité au croisement de l'humain et de l'urbain, c'est d'abord celui des habitants des quartiers, souvent les plus durement touchés par la crise économique et sociale »*. Cette phrase est celle de Louis Lévêque, ancien élu à la Ville de Lyon, président et administrateur de notre centre de ressources durant quinze années. Ce fervent défenseur de la politique de la ville, homme engagé dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, s'est éteint en septembre dernier. Son action et sa personnalité continueront à guider notre action. Ce numéro lui est dédié. ●

Pierre-Philippe Grousseau et Marion Pollier

# sommaire

## La politique de la ville en 2024 : cadre fixe, cap flou

<b>éditorial</b> , Pierre-Philippe Grousson et Marion Pollier .....	1
<b>première partie</b>	
<b>Les buts du jeu</b> .....	5
<b>Lecture panoramique des contrats Engagements Quartiers 2030 d'Auvergne-Rhône-Alpes</b> , Pierre-Philippe Grousson et Diane Prévot .....	6
<b>Dans les coulisses de l'élaboration du contrat de ville, le récit de Rive-de-Gier</b> , Aïssa Benmessaoud .....	10
<b>Politique de la ville : changements de cap et absence de perspectives</b> , Renaud Epstein .....	12
<b>Retenir l'attention du gouvernement sur les réalités des quartiers : l'impression du tonneau des Danaïdes pour Ville &amp; Banlieue</b> , Catherine Arenou et Gilles Leproust .....	15
<b>Élus locaux, leur engagement pour les quartiers</b> , Lotfi Debbèche, Jean-Luc Girault et Gaëtan Pauchet .....	16
<b>Pragmatisme et réalisme : la politique de la ville à Ambérieu-en-Bugey</b> , Daniel Fabre, Liliane Falcon et Mathieu Robin .....	17
<b>deuxième partie</b>	
<b>Le terrain de jeu</b> .....	19
<b>Portrait sociodémographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Auvergne-Rhône-Alpes</b> , Anne-Cécile Argaud .....	20
<b>Quartiers en flux : les individus passent, la pauvreté reste</b> , Hugo Botton .....	22
<b>La politique de la ville à l'heure de la smart city</b> , Maximilien Steindorsson .....	24
<b>La carte de la politique de la ville en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024</b> , Muriel Salort .....	26
<b>Le tableau des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2024 et leur population</b> .....	28
<b>Le dessous des cartes : la proximité pour un diagnostic précis</b> , Marc Hebel .....	31
<b>À Grand Lac, des quartiers sortis de la carte mais toujours prioritaires</b> , Renaud Beretti et Thibaut Guigue .....	33
<b>troisième partie</b>	
<b>Les règles du jeu</b> .....	35
<b>Allègement de la taxe foncière des bailleurs : quelles retombées pour les habitants des quartiers ?</b> Pierre Useo .....	36
<b>Avec Break Poverty, le mécénat social d'entreprise progresse dans les quartiers</b> , Cécile Fara et Julie Masselis .....	38
<b>L'égalité des chances comme prestation : une illustration du rôle croissant des acteurs privés</b> , Alice Pavie .....	40
<b>Le jeu du droit commun : petit memento pratique</b> , Thibaut Desjonquères et Pierre-Philippe Grousson .....	42
<b>« Ni diagnostics ni propositions : la participation des habitant-e-s n'a besoin que de volonté politique »</b> , Commission nationale Participation citoyenne des quartiers .....	46
<b>Entre quête de sens et « sale boulot », le travail relationnel dans les métiers de la politique de la ville</b> , Jérémy Louis .....	48
<b>bibliographie</b> , Muriel Salort .....	51

# Pragmatisme et réalisme : la politique de la ville à Ambérieu-en-Bugey

**Comment un territoire entrant en 2014 s'est-il mis en ordre de marche pour préparer son second contrat de ville ? Après avoir expérimenté et posé les bases au cours de la précédente période, le binôme élus-chef de projet entend désormais poursuivre la dynamique installée, en tirant profit des moyens mais surtout des méthodes de la politique de la ville. Quelles sont les ambitions défendues dans cette nouvelle mouture ? Réponses collégiales de Daniel Fabre, maire d'Ambérieu-en-Bugey, Liliane Falcon, adjointe à la politique de la ville, à la rénovation urbaine et à la jeunesse, et Mathieu Robin, responsable du service jeunesse et politique de la ville.**

## **Q** *Comment le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » a-t-il été préparé ?*

Une des grandes différences entre la construction de ce nouveau contrat de ville et le précédent, c'est le temps. En 2015, l'équipe municipale venait tout juste d'être renouvelée quand la notification qu'Ambérieu-en-Bugey entrerait en politique de la ville est arrivée. Nous avons tout bâti en un temps record : diagnostic, mobilisation des signataires, concertation... Pour le nouveau contrat de ville, nous avons eu le temps de réaliser un diagnostic plus conséquent, d'identifier des indicateurs qui faciliteront l'évaluation des actions, de solliciter des partenaires prêts à s'engager réellement dans le quartier et pas simplement à signer le document final. Pour le diagnostic, par exemple, nous nous sommes appuyés, en plus de l'évaluation du précédent contrat, sur les besoins des habitants. Nous les avons consultés à différents moments et endroits (sorties des écoles, porte-à-porte, pieds d'immeubles, usagers de structures). Nous avons aussi sondé les institutionnels, les partenaires associatifs mais aussi les agents de services publics en contact régulier avec les habitants (assistantes sociales, médiatrices, conseillers France Travail, agents France Services...), qui sont rarement sollicités pour donner leur avis. En croisant ces diffé-

rents points de vue, nous avons obtenu une analyse objective qui reflète bien les besoins du quartier.

## **Q** *Comment résumeriez-vous la philosophie du contrat ?*

C'est un contrat simple et pragmatique. Nous ne sommes pas là pour faire rêver les gens. Si nous disons quelque chose, nous mettons un point d'honneur à le faire. Arrêtons de penser que la politique de la ville va résoudre tous les maux de la société. Nous ne pouvons pas traiter tous les sujets alors que les moyens humains et financiers sont limités.

Nous sommes bien conscients qu'en termes d'ingénierie et de capacité d'action, nous n'avons pas les mêmes armes que les grandes villes. Nous sommes dans une commune de 15 000 habitants, la seule de l'EPCI<sup>1</sup> en politique de la ville. Nous, notre force, c'est la proximité et le climat de confiance et d'entente que nous avons réussi à installer avec les partenaires depuis notre entrée dans la géographie prioritaire. En 2015, nous avons passé beaucoup de temps à faire de la pédagogie pour expliquer ce qu'était la politique de la ville et son importance pour notre territoire. Cela nous permet de montrer que la Ville n'agit jamais seule. Nous sommes le chef de file, nous embarquons les partenaires, mais sans eux, rien ne peut se faire.

## Q **Quelles sont les priorités que vous avez souhaité afficher ?**

L'éducation et la parentalité sont des enjeux fondamentaux de ce nouveau contrat de ville. Nous constatons en effet qu'un certain nombre de parents ont besoin d'être soutenus. Si pour les collégiens, des actions sont mises en place depuis longtemps dans le cadre de la politique jeunesse du territoire, ce n'est pas le cas pour les enfants du primaire. Les directrices d'école sont très volontaires et partantes pour prendre part à des projets.

Une autre priorité du contrat, c'est la propreté. C'est un sujet qui revient constamment lors des concertations avec les habitants : dépôts sauvages, gestion des encombrants, voitures épaves... Un travail d'information, de médiation et de communication sera mené et nous le ferons collectivement avec les partenaires, en particulier les bailleurs sociaux.

## Q **Quelles actions avez-vous choisi de renouveler ? Lesquelles avez-vous abandonnées ?**

Nous avons mis l'accent sur le concret et le réalisme. Par exemple, le développement économique, qui était un des piliers obligatoires du précédent contrat de ville, n'apparaît plus en tant que tel dans le nouveau. C'est le droit commun qui a la charge de ce sujet et il le fait très bien sur l'ensemble du territoire, quartier prioritaire compris.

Nous avons mis un terme au conseil citoyen car sa composition ne reflétait pas du tout la réalité du quartier. Pour autant, les habitants sont essentiels au suivi de la politique de la ville. Nous avons donc imaginé une autre forme de participation, en accord avec le délégué de la préfète. Des diagnostics en marchant seront organisés plusieurs fois par an et chaque point soulevé fera systématiquement l'objet d'une réponse, pas forcément positive, mais une réponse assurée. Nous prévoyons aussi des rencontres annuelles avec les élus et les bailleurs pour échanger sur les travaux structurants du quartier.

Nous avons été très attentifs aux moyens humains pour faire vivre le contrat de ville. La sécurisation des postes a été une de nos priorités. Aujourd'hui, nous avons deux

éducateurs de prévention, contre un précédemment. Nous avons aussi pu renouveler le poste de médiateur en contrat adulte-relais et en développer un second.

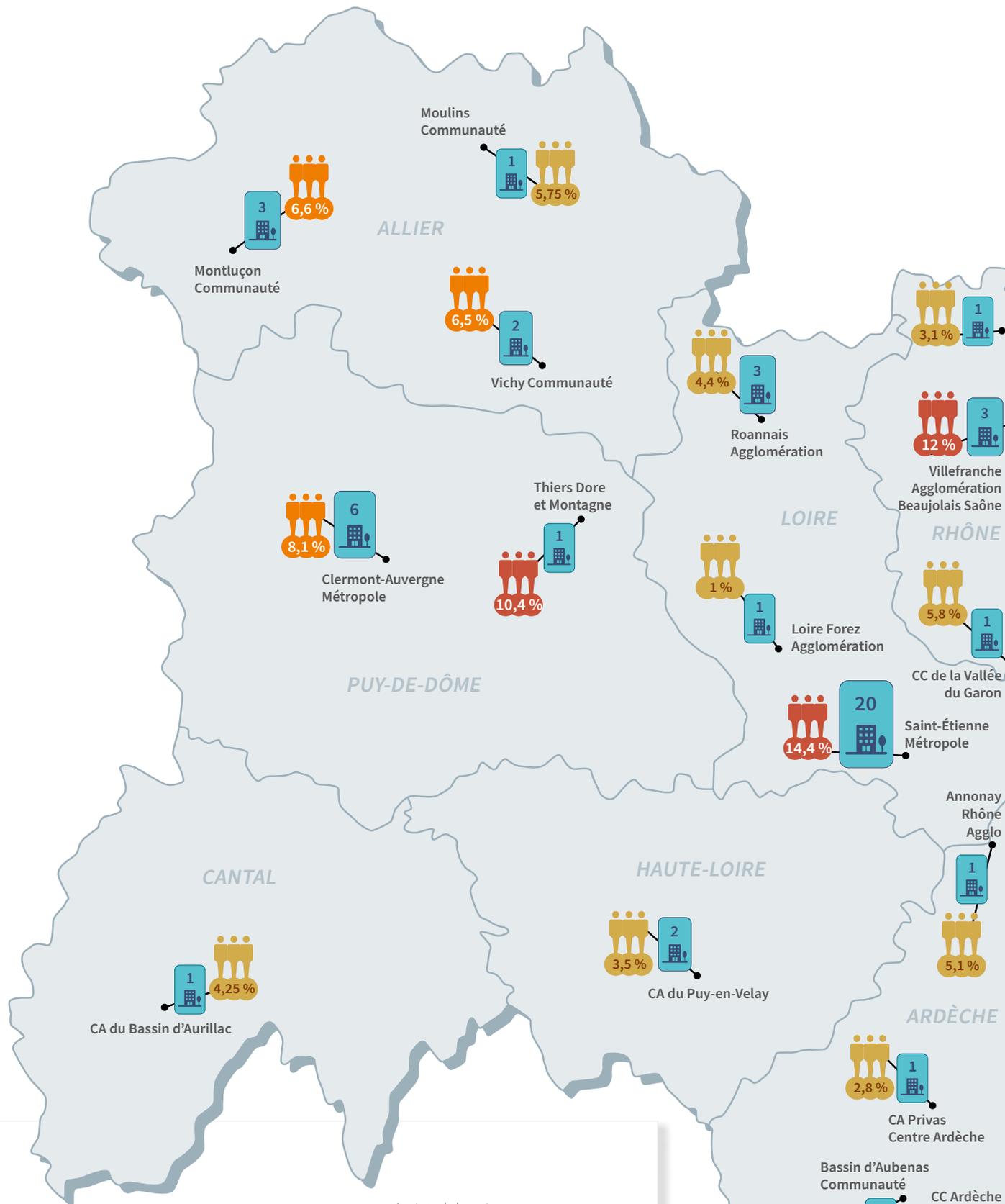
Le partenariat est la clé de la construction des actions. Nous avons 26 projets soutenus dans la précédente programmation. Cette année, nous en sommes à 17, mais la quasi-totalité implique plusieurs structures, ce qui était loin d'être le cas auparavant. Dans l'accompagnement à la scolarité, par exemple, il y a quatre associations sur le territoire. Aujourd'hui, elles ont produit une plaquette commune sur leur offre et travaillent ensemble pour former tous leurs bénévoles. Les structures d'accès aux droits portent désormais un projet commun. Nous sommes passés d'une ignorance réciproque entre acteurs locaux intervenant sur une même thématique à de la complémentarité et du partenariat. C'est un des acquis de la politique de la ville et nous en sommes fiers.

## Q **Comment voyez-vous l'horizon 2030 ?**

Nous parlons sciemment du *second* contrat de ville et non du *deuxième*, car nous sommes convaincus qu'il n'y en aura pas de troisième. Nous faisons d'ailleurs mention du caractère temporaire de la politique de la ville dans le document cadre. Nous accompagnerons les associations bénéficiaires des fonds politique de la ville sur leur modèle économique pour trouver d'autres sources de financement. En 2028-2029, nous prendrons les devants pour éviter une fin brutale. Et les habitudes de travail partenariales auront été prises, ce qui est une très bonne chose. Il ne faut jamais perdre de vue qu'être en politique de la ville n'est pas un acquis. ●

Propos recueillis par Marjorie Fromentin

1. Un établissement de coopération intercommunale est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun (transports urbains, assainissement, ramassage des ordures ménagères...).



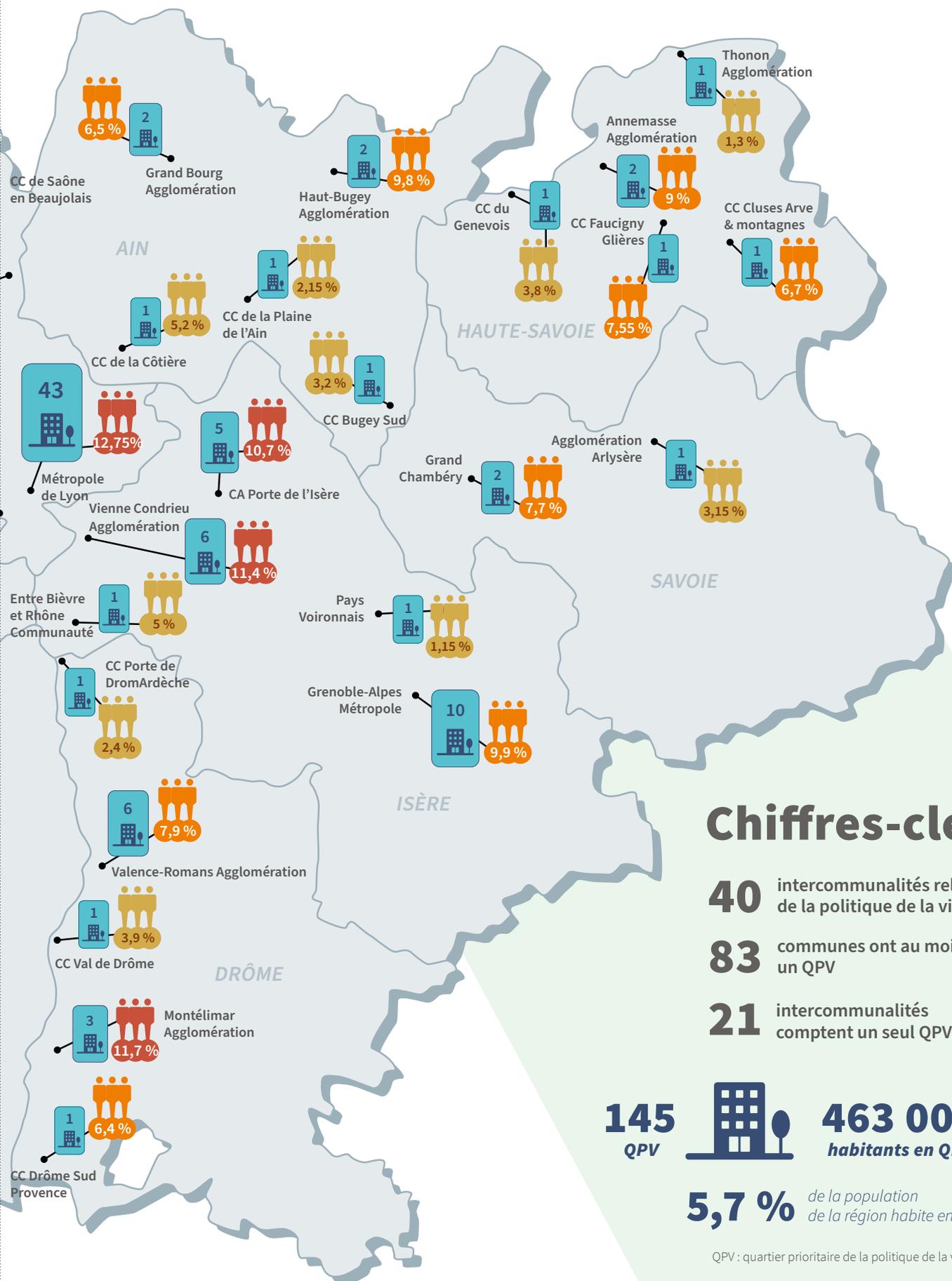
**1** Nombre de QPV par intercommunalité

Part de la population de l'intercommunalité qui habite en QPV (calculée à partir des données Insee basées sur le RP 2020 et disponibles en septembre 2024)

de 1 à 6 %    de 6 à 10 %    de 10 à 15 %

Lecture de la carte :  
Thiers Dore et Montagne compte 1 QPV et 10,4 % de la population de cette intercommunalité habite dans ce quartier.

# La politique de la ville en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024



## Chiffres-clés...

**40** intercommunalités relèvent de la politique de la ville

**83** communes ont au moins un QPV

**21** intercommunalités comptent un seul QPV

**145**  
QPV



**463 000**  
habitants en QPV

**5,7%** de la population de la région habite en QPV

QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville

# Quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2024 et leur population

Nombre d'habitants de chaque quartier politique de la ville\* ↓

Ain 7 QPV				
Grand Bourg Agglomération	Bourg-en-Bresse	Grande Reyssouze, Terre des fleurs	6 399	
		Croix blanche	2 339	
CC Bugey Sud	Belley	Clos Morcel - Brillat-Savarin - Bouvardière	1 104	
CC de la Plaine de l'Ain	Ambérieu-en-Bugey	Les courbes de l'Albarine	1 750	
CC de la Côtière	Montluel	La Maladière-Les Peupliers	1 309	
Haut-Bugey Agglomération	Bellignat	Pré des Saules	1 078	
	Oyonnax	La Plaine - La Forge - Guynemer	5 167	
Allier 6 QPV				
Vichy Communauté	Cusset, Vichy	Cœur D'Agglo	3 628	
	Vichy	Les Ailes-Port Charmeil	1 828	
Moulins Communauté	Moulins	Moulins-Sud	3 695	
Montluçon Communauté	Montluçon	Rive Gauche	1 538	
		Montluçon, Prémilhat	Fontbouillant	1 332
		Domérat, Montluçon	Bien-Assis	1 045
Ardèche 5 QPV				
Bassin d'Aubenas Communauté	Aubenas	Quartiers D'Avenir	2 087	
CC Ardèche Rhône Coiron	Le Teil	Cœur de ville	1 472	
		Sud avenir	1 220	
Annonay Rhône Agglo	Annonay	Les Hauts de ville	2 541	
CA Privas Centre Ardèche	Privas	Nouvel horizon	1 241	
Cantal 1 QPV				
CA du Bassin d'Aurillac	Aurillac	Aurillac Sud	2 281	
Drôme 12 QPV				
Montélimar Agglomération	Montélimar	Quartiers ouest	3 173	
		Centre Historique	3 229	
		Nocaze	1 616	
Valence-Romans Agglo	Romans-sur-Isère	Centre ancien	1 795	
		Quartiers Est	2 662	
		Polygone	2 003	
	Valence	Les Hauts de Valence	8 801	
		Valensolles	1 244	
		Chamberlière	1 149	
CC Drôme Sud Provence	Pierrelatte	Le Roc	2 757	
CC du Val de Drôme	Loriol-sur-Drôme	Cœur de Loriol	1 209	
CC Porte de DrômArdèche	Saint-Rambert-d'Albon	Clairval	1 134	
Isère 24 QPV				
Grenoble-Alpes-Métropole	Échirolles	Essarts Surieux	6 761	
		La Luire-Viscose	3 076	
		Village Sud	1 791	
	Fontaine	Alpes Cachin Floralties	4 172	
		Alma Très-Cloîtres Chenoise	1 350	
		Mistral-Lys Rouge-Camine	1 984	
		Teisseire-Abbaye-Jouhaux-Malherbe	7 261	
	Grenoble	Villeneuve-Village Olympique	12 357	
		Pont-de-Claix	Iles de Mars-Olympiades	1 992
		Saint-Martin-d'Hères	Renaudie-Champberton-Henri Wallon	3 717
CA du Pays voironnais	Voiron	Brunetière	1 096	
CA Porte de l'Isère	Bourgoin-Jallieu	Champfleuri	1 986	
		Champaret	1 504	
	L'Isle-d'Abeau	Saint-Hubert - Les Remparts	3 439	
	Villefontaine	Saint-Bonnet	2 838	
		Les Roches	2 144	
Entre Bièvre et Rhône communauté	Le Péage-de-Roussillon et Roussillon	Vieux Péages - Les Ayencins - Bel Air	2 046	
		Route de Sablons	1 396	

Vienne Condrieu Agglomération	Chasse-sur-Rhône	Barbières - Château	1 221	
	Pont-Évêque	Plan des Aures	1 208	
	Vienne et Pont-Évêque	Les Genêts-Cancane-Hauts de Gère	1 567	
	Vienne	Malissol	1 740	
		Estressin	2 087	
		Vallée de Gère	2 811	
<b>Loire 24 QPV</b>				
Loire Forez Agglomération	Montbrison	Beauregard	1 104	
Saint-Étienne Métropole	Andrézieux-Bouthéon	La Chapelle	3 091	
		Firminy Vert	1 816	
	Firminy	Laya Bas-Mas	887	
		La Romière	1 574	
	Le Chambon-Feugerolles	Montrambert-Méline	1 018	
	Le Chambon-Feugerolles et La Ricamarie	Montcel - Centre Ville	4 514	
	La Ricamarie	Le Dorlay - Les Pins - La Bachasse	2 117	
	La Grand-Croix et Saint-Paul-en-Jarez	Grand Pont	1 361	
	Rive-de-Gier	Centre ville	2 474	
	Saint-Étienne	Saint-Chamond	Centre ville	2 771
			Saint-Julien - Crêt De L'Éillet	907
		Saint-Étienne	Cotonne Montferré	3 254
			Tardy Tarentaize Beaubrun Couriot	10 239
			Montreynaud	6 306
			Crêt De Roc - Soleil	7 739
			Quartiers Sud-Est	2 857
			Terrenoire	1 969
			Solaure	939
			Monthieu	1 243
Grand Clos	1 470			
Roannais Agglomération	Roanne	Le Parc	1 461	
		Saint-Clair	1 300	
		Bourgogne	1 722	
<b>Haute-Loire 2 QPV</b>				
CA du Puy-en-Velay	Puy-en-Velay	Guitard	1 329	
		Puy-en-Velay	1 183	
<b>Puy-de-Dôme 7 QPV</b>				
Clermont Auvergne Métropole	Clermont-Ferrand	Quartiers Nord (Croix-de-Neyrat, Les Vergnes et Champratel)	8 298	
		La Gauthière	4 025	
		Saint-Jacques	4 073	
		Fontaine du Bac	2 043	
		Centre	3 744	
Thiers Dore et Montagne	Cournon-d'Auvergne	Cournon d'Auvergne	1 888	
Thiers		Fusion des 2 QPV : Centre ancien + Molles Cizolles	3 828	
<b>Rhône 48 QPV</b>				
Villefranche Agglomération Beaujolais Saône	Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône	Belleroche	4 529	
		Beligny	3 427	
	Villefranche-sur-Saône	Le Garet	796	
CC Saône Beaujolais	Belleville	Aiguerande	1 405	
CC de la vallée du Garon	Brignais	Les Pérouses - Compassion	1 880	
Lyon	Bron	Parilly	4 526	
		Terrailon-Chenier	7 333	
	Bron et Vaulx-en-Velin	Prainet	2 381	
		Berthaudière - Sablons - Cornavent	1 536	
	Écully	Les sources-Le Pérollier	3 004	
		Centre	3 783	
	Givors	Les Plaines	1 898	
		Les Vernes	3 392	
	Grigny	Vallon	1 206	
	Lyon 3 <sup>e</sup>	Moncey	1 867	
Lyon 5 <sup>e</sup>	Sœur Janin	1 177		

...

•••

Lyon (suite)	Lyon 7 <sup>e</sup>	Cités sociales-Gerland	1 694
	Lyon 8 <sup>e</sup>	Moulin à Vent	2 158
		Mermoz	2 951
	Lyon 8 <sup>e</sup> et Vénissieux	Laënnec	1 842
		États Unis-Langlet Santy	16 029
	Lyon 9 <sup>e</sup>	La Duchère	8 324
		Gorge de Loup - La Vallonnière	2 381
	Meyzieu	Le Vergoin	1 351
		Le Mathiolan	1 417
	Oullins et La Mulatière	Les Plantées	1 289
		Le Roule - Cadière	1 095
	Pierre-Bénite	La Saulaie	1 377
	Rillieux-la-Pape	Hautes Roches	2 272
	Saint-Fons	Ville Nouvelle	15 880
	Saint-Fons et Vénissieux	Arsenal-Carnot-Parmentier	7 584
	Saint-Genis-Laval	Minguettes-Clochettes	21 975
	Saint-Priest	Les Collonges	1 236
		Bel Air	6 486
		Bellevue - Ermitage	1 879
	Vaulx-en-Velin	Caribaldi	1 186
		Grande Île	22 024
	Vénissieux	Sud	2 372
		La Borelle	1 504
		Monery	1 147
		Les Maronniers	1 411
	Villeurbanne	Duclos-Barel	3 960
		Saint-Jean	2 232
		Bel Air-Les Brosses	4 733
		Les Buers	2 401
		Monod - Baratin - Cacard	3 032
Vernaison	Tonkin	3 169	
	Le Péronnet	1 082	
<b>Savoie 3 QPV</b>			
Grand Chambéry	Chambéry	Biollay-Bellevue	3 710
Agglomération Arlysère	Albertville	Les Hauts de Chambéry	7 078
		Val de Roses-Contamine-Champ de Mars	1 944
<b>Haute-Savoie 6 QPV</b>			
Annemasse agglomération	Annemasse	Le Perrier - Château Rouge - Livron	6 298
	Gaillard	Le Chalet - Helvetia Park - Hutins	2 117
CC Cluses-Arve et Montagnes	Cluses	Les Ewües	3 119
Thonon agglomération	Thonon-les-Bains	Collonges-Sainte-Hélène	1 227
CC du Genevois	Saint-Julien-en-Genevois	Saint-Georges - Route de Thairy	1 857
CC Faucigny-Glières	Bonneville	Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive	2 097

**Le Péronnet** : quartier entrant en politique de la ville en 2024

## En 2024, 7 quartiers ont quitté la politique de la ville

CA du Pays de Gex	Ferney-Voltaire	Levant-Tattes
	Saint-Genis-Pouilly	Jacques Prévert
Saint-Marcellin Vercors Isère communauté	Saint-Marcellin	La Plaine
CC de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	Chavanoz	Belmont-Moulin-Villette
CA de l'Ouest rhodanien	Tarare	Périmètre Nord de ville
Métropole de Lyon	Neuville-sur-Saône	La Source
Grand Lac	Aix-les-Bains	Marlioz

\* Données mises en ligne le 24/07/2024 par l'Insee : « Populations municipales des quartiers de la politique de la ville en 2020. France métropolitaine ». Source(s) : recensement de la population 2020 - Découpage géographique communal au 01/01/2022 - Découpage géographique des QPV au 13/07/2024.

# Avec Break Poverty, le mécénat social d'entreprise progresses dans les quartiers

**Break Poverty Foundation conçoit et déploie des dispositifs d'alliance pour lutter durablement contre le déterminisme social, notamment en mobilisant les entreprises par du mécénat social. Cécile Fara et Julie Masselis, déléguées régionales, nous expliquent comment Break Poverty, en particulier avec le programme de la Dotation d'action territoriale (DAT), crée des synergies entre acteurs publics et privés sur les territoires, dont les quartiers prioritaires.**

Depuis 2017, Break Poverty Foundation élabore et pilote des programmes de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Pour cela, elle réalise et publie des études portant sur les trois champs de prévention de la pauvreté : la petite enfance et la parentalité, la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle. Ces travaux permettent de définir des axes prioritaires d'intervention.

Ces axes sont alors déclinés en programmes, dans une approche préventive, territoriale et systémique, qui sont expérimentés sur des territoires pilotes. Une fois leur impact mesuré, ils sont essaimés à l'échelle nationale avec la volonté de tisser des partenariats publics et privés et de continuer à mesurer leur efficacité à l'échelle locale et par là même d'alimenter un plaidoyer au niveau national.

## La Dotation d'action territoriale, une alliance entre pouvoirs publics et privés

Programme phare de Break Poverty déployé sur une quarantaine de territoires en France métropolitaine, la Dotation d'action territoriale (DAT) est un dispositif d'alliance entre les pouvoirs publics, les entreprises et le monde associatif à l'échelle locale. Il consiste en la mobilisation des entreprises aux côtés de projets asso-

ciatifs permettant de lutter contre le déterminisme social affectant la jeunesse de leurs territoires.

La DAT est portée par une structure locale (collectivité, association, fondation territoriale, etc.) accompagnée par Break Poverty, dans la perspective d'amener les jeunes issus de familles défavorisées du territoire vers l'insertion sociale et professionnelle. La méthodologie de la DAT, en quatre phases (diagnostic, sélection des projets associatifs, mobilisation des entreprises et suivi sur trois ans), permet d'associer des parties prenantes aux champs de compétences variés.

Parce qu'elle mobilise les entreprises en faveur de la lutte contre la pauvreté, la DAT contribue à décloisonner l'action sociale. Grâce au mécénat social d'entreprise, la DAT permet aux associations d'hybrider leurs ressources et ainsi de renforcer l'impact de leurs actions sur le territoire d'intervention. L'évaluation d'impact 2024 de la DAT à l'échelle nationale révèle que 77 % des 3,7 millions d'euros levés auprès des partenaires privés depuis la création du dispositif proviennent de TPE-PME-ETI<sup>1</sup>. Aussi, 46 % des entreprises interrogées ont déclaré réaliser un don pour une action sociale pour la première fois<sup>2</sup>.

Les projets associatifs soutenus dans le cadre de la DAT sont sélectionnés sur la base de quatre critères : leur pertinence au regard des axes prioritaires d'intervention identifiés par le diagnostic territorial, leur capacité

à changer d'échelle, leur impact sur le territoire ainsi que leur complémentarité avec les dispositifs existants. Ainsi, ils répondent aux besoins des jeunes défavorisés dans une logique de parcours bénéficiaire.

En Auvergne-Rhône-Alpes, Break Poverty accompagne le déploiement de cinq DAT, toutes sur des territoires de la politique de la ville.

Le département de l'Isère compte trois DAT qui sont en phase de mobilisation des entreprises : le programme Ambition Jeunesse, porté par la Ville de Grenoble, le programme AgiTer (Agir pour les jeunes du territoire), porté par la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, et le programme Génération à venir, porté par les Villes de Villefontaine, l'Isle-d'Abeau et Saint-Quentin-Fallavier.

Dans le Rhône, Break Poverty accompagne deux DAT, celle de Vaulx-en-Velin, portée par la Maison de l'Apprendre, et celle de Rillieux-la-Pape, portée par la Ville avec l'appui de la Maison de l'Apprendre. Ces DAT sont en phase de suivi : douze projets associatifs ont été lancés grâce à la mobilisation des mécènes et ont permis à des jeunes de bénéficier d'actions adaptées à leurs besoins. Par exemple, le programme « Connecte-toi à ton avenir », porté par l'association JobIRL, permet à des jeunes scolarisés dans les quartiers politique de la ville de participer à des ateliers et des forums métiers pour construire leur projet professionnel et choisir leur orientation. 86 % des jeunes qui bénéficient de l'action de JobIRL ont déclaré avoir une meilleure connaissance du monde professionnel et 75 % déclarent avoir progressé sur leur projet d'orientation.

## Un dispositif au service de la politique de la ville

Le périmètre de la DAT inclut *a fortiori* les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) où les inégalités et facteurs du déterminisme social sont concentrés. Les acteurs de cette politique sont associés à la démarche à plusieurs niveaux : ils peuvent participer à la gouvernance de la DAT en tant que membres du comité de pilotage, contribuer au diagnostic territorial et à la sélection des projets associatifs en partageant leur expertise, et intégrer l'écosystème DAT en participant à l'animation de la démarche sur les trois années de déploiement des projets (actions partenariales, comptes-rendus semestriels et bilans annuels des actions).

La perméabilité entre la politique de la ville et le dispositif DAT s'est confirmée lors de l'élaboration des contrats Engagements Quartiers 2030. La mobilisation des acteurs privés figure parmi les cinq actions à cibler présentées dans la circulaire du Secrétariat d'État chargé de la ville. La DAT contribue effectivement à la démocratisation du mécénat social d'entreprise, enjeu d'évolution majeur pour l'action sociale, mais encore peu développé en France<sup>3</sup>.

Par ailleurs, la concertation citoyenne menée par l'ANCT, via la plateforme numérique Quartiers 2030, confirme l'alignement de la DAT avec les enjeux de la politique de la ville dans le Rhône. Les résultats ont identifié le tissu associatif comme premier atout des QPV, suivi directement par la solidarité puis la jeunesse en 5<sup>e</sup> position. Le renforcement de la réussite scolaire et de l'insertion et l'accès à l'emploi ressortent comme première et troisième action à mettre en place en priorité.

Dans une société où les inégalités ne cessent de s'accroître, il nous faut repenser nos modes d'intervention pour accompagner le monde associatif et contribuer plus durablement et efficacement à la lutte contre la pauvreté. Cela passe par une approche plurielle, favorisant la collaboration et la compréhension de l'interdépendance de tous les acteurs du territoire. La Dotation d'action territoriale, parce qu'elle facilite et alimente le dialogue et la coopération entre toutes ses parties prenantes, répond à ces enjeux. C'est un dispositif au service de la politique de la ville, des territoires et de leurs populations. ●

Cécile Fara et Julie Masselis

1. Contre 53 % hors dispositif DAT. Baromètre du mécénat d'entreprise en France, Admical, 2022.

2. *La Dotation d'action territoriale, Une alliance territoriale contre la pauvreté, Évaluation d'impact 2024*, Institut Break Poverty, Koreis, 2024.

3. En France, 9 % des entreprises réalisent du mécénat et 2 % du mécénat social. Baromètre du mécénat d'entreprise en France, Admical, 2022.

# bibliographie

## Pour aller plus loin...

Les ressources recensées dans ces pages sont consultables à Labo Cités ou téléchargeables  depuis notre base de données documentaire : <http://cosoter-ressources.info>

### Les buts du jeu : quelles ambitions pour les nouveaux contrats de ville ?

#### Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers. Résultats de la consultation numérique

ANCT, Agence nationale de la cohésion  
des territoires, 2024, 28 p.

Dans le cadre du renouvellement  
des contrats de ville en 2024, le  
ministère chargé de la Ville a lancé  
en 2023 une concertation nationale  
pour associer les habitants à la  
définition des priorités de leur  
quartier. Ce document présente  
le profil des répondants à la  
consultation numérique, analyse  
les défis, atouts et projets identifiés,  
et résume les attentes des habitants  
sur les modalités de leur  
participation.

#### Quadrant conseil

#### Synthèse régionale des évaluations locales des contrats de ville 2016-2022

Dreets Aura, juin 2023, 59 p.

Ce document présente l'analyse  
de 44 rapports d'évaluation des  
contrats de ville d'Auvergne-  
Rhône-Alpes, au prisme de cinq  
thématiques : l'égalité femmes-  
hommes, la prévention et la  
lutte contre les discriminations,

l'emploi, la gouvernance et plus  
spécifiquement la place des  
conseils citoyens et la mobilisation  
du droit commun.  
Il est accompagné des *replays*  
des quatre ateliers qui ont été  
organisés pour débattre autour  
des résultats et proposer des pistes  
d'amélioration.

Manon Loisel, Nicolas Rio

#### « Nouveaux Accords, expérimenter le futur des contrats de ville ». Les comptes-rendus des ateliers (dé)contractés

La 27<sup>e</sup> Région, 2023

En 2022 et 2023, la 27<sup>e</sup> Région  
a organisé six ateliers d'échanges  
dans le cadre d'un programme  
de recherche-action collaborative  
sur le contrat de ville, abordant  
des thématiques variées comme  
le diagnostic, la participation  
des habitants, l'adaptation au  
dérèglement climatique et la  
décarbonation des mobilités... Ces  
ateliers ont permis d'approfondir  
le diagnostic des contrats de  
ville 2014-2024, mais aussi de se  
projeter sur la nouvelle génération  
de contrats, en interrogeant  
notamment leur capacité à adresser  
la question de la justice climatique.  
Les synthèses des ateliers sont en  
ligne sur <https://nouveauxaccords.la27eregion.fr/communaute/>

### Le terrain de jeu : questionnons la géographie prioritaire

#### Les 145 quartiers abritent près de 463 000 personnes

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n°147,  
août 2024, 2 p.

L'actualisation de la géographie  
des quartiers prioritaires de la  
politique de la ville (QPV) est entrée  
en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.  
Cette étude détaille l'évolution  
de cette géographie, les  
caractéristiques des 145 QPV  
de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes et de leurs habitants.

#### Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine

Insee Première n°2008, août 2024, 4 p.

Cette étude porte sur les 1 362  
quartiers prioritaires de la  
politique de la ville (QPV) de  
métropole. Bien que localisés  
sur l'ensemble des départements,  
ils sont répartis de façon très  
hétérogène sur le territoire.  
Elle présente aussi les données  
sociodémographiques des  
5,3 millions de personnes vivant  
dans ces quartiers, soit 8 % de  
la population française.

...

...  **Quartiers en flux : comment l'analyse des mobilités résidentielles permet d'améliorer la compréhension des enjeux des QPV ?**

*Réseau national des CRPV, 28 mai 2024*

Ce webinaire avait pour objectif de convaincre les acteurs pilotant les contrats de ville de l'intérêt d'analyser les mobilités résidentielles des ménages en QPV sur leur territoire, afin d'affiner les politiques publiques à l'œuvre. Le *replay* reprend la présentation des méthodes et les études de cas présentées.

 **Mettre en place un observatoire permanent pour votre contrat de ville 2024-2030**

*Compas Zoom n°29, 4 mars 2024, 10 p.*

Cette étude traite de l'évolution de l'observation territoriale dans la politique de la ville. Elle met l'accent sur l'importance de l'implication citoyenne et de l'exploitation fine des données locales pour une meilleure évaluation et adaptation des politiques publiques urbaines, notamment celles liées au droit commun.

Renaud Epstein, Thomas Kirszbaum

 **Ces quartiers dont on préfère ne plus parler : les métamorphoses de la politique de la ville (1977-2018)**

*Parlement[s], Revue d'histoire politique, 2019/3 n° 30, pp.23-46*

Cet article examine l'évolution de la politique de la ville en France de 1977 à 2018. Les auteurs identifient trois grandes périodes, chacune correspondant à une interprétation particulière du « problème des banlieues » et des solutions à y apporter. Par ailleurs, ils s'interrogent sur l'invisibilisation en cours de la politique de la ville.

## Les règles du jeu évoluent

Thomas Kirszbaum, Renaud Epstein, Simon Cottin-Marx, Hélène Balazard, Clarisse Veillard

 **Le tournant entrepreneurial de l'innovation sociale dans les quartiers. Rapport final**

*ANCT, Agence nationale de la cohésion des territoires, avril 2024, 128 p.*

Ce rapport analyse l'évolution des associations dans la politique de la ville, en s'appuyant sur l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Tremplin Asso, lancé en 2019. Si certaines associations ont connu une forte croissance, la dépendance accrue à des financements sur projet fragilise les structures plus petites. Les tensions avec les acteurs locaux et l'impact limité sur les bénéficiaires soulèvent des critiques. Aussi, les auteurs questionnent l'efficacité du modèle entrepreneurial appliqué aux associations dans les quartiers prioritaires, pour répondre aux enjeux sociaux de ces territoires.

 **Dossier Abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**

*Union sociale pour l'habitat, 2024*

Ce dossier en ligne regroupe l'ensemble des documents explicatifs et méthodologiques, utiles à l'élaboration et à la mise en œuvre des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

 **La mesure du non-recours aux politiques publiques locales par les habitants des quartiers de la politique de la ville**

*Compas Zoom n°28, 5 juin 2023, 8 p.*

L'égalité d'accès aux services publics n'est pas la même partout, notamment dans les quartiers populaires. Le Compas a pu observer dans de nombreuses

collectivités que les enfants des quartiers populaires fréquentent moins souvent la restauration scolaire, les centres de loisirs, les clubs sportifs... que les enfants des familles les plus aisées. Aussi, il recommande la mise en place d'un observatoire de l'usage de droit commun pour mieux évaluer les contrats de ville 2024-2030 et corriger les disparités observées.

## Sites de référence

 **Observatoire national de la politique de la ville**

L'ONPV élabore des rapports sur l'évolution des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des études thématiques et met à disposition des méthodes ou outils d'observation.

[onpv.fr](https://onpv.fr)

 **Système d'information géographique de la politique de la ville**

L'outil SIGVille met à disposition des cartographies et des données statistiques détaillées sur les quartiers prioritaires en France, par quartier et par EPCI : population, revenus, emploi, parc de logements, économie sociale et solidaire... Le site permet aussi de visualiser les contours des QPV et les indicateurs clés par quartier sur une carte dynamique.

[sig.ville.gouv.fr](https://sig.ville.gouv.fr)

 **Ci.Ville**

Cet outil permet de visualiser, par thème et par territoire, les subventions politique de la ville et la liste des actions financées par l'État de 2020 à 2023.

<https://cartotheque.anct.gouv.fr>  
(rechercher "carte interactive des crédits de la politique de la ville" dans le moteur de recherche)

Muriel Salort